

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 14 JUIN 2006**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 14 juin 2006

Aujourd'hui, à vingt heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 4 Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse
- n^o 7 Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés
- n^o 14 Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis
- n^o 19 Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
- n^o 22 Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote
- n^o 86 Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives

n^o 88 Loi sur la sécurité privée

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.